

Procès-Verbal
Séance du 25 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procuration : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018**

| SECTION D'INVESTISSEMENT                   |                                 |                |                |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Article                                    | Libellé                         | Recettes       | Dépenses       |
| 168758-041                                 | Autres groupements              | -100 000.00 €  | 100 000.00 €   |
| 27638-041                                  | Autres créances immob autres EP | 100 000.00 €   | -100 000.00 €  |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                 | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |
| Total de la section d'investissement       |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

**5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM**

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

**6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

**1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour**

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

**2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche**

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière**

**Cèze**

Idem que le point 2

**Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens**

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

**7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS**

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

**8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL**

| Code | NOM                       |
|------|---------------------------|
| 1    | Chemin de la Rouvière     |
| 2    | Chemin Bas de la Rouvière |
| 3    | Chemin des Blanchadures   |
| 4    | Route de la Lauze         |
| 5    | Route de Payre Fabre      |
| 6    | Route de la Marnée        |
| 7    | Chemin des Blanchardes    |
| 8    | Route d'Alès              |

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 9  | Chemin de la Sarrazine          |
| 10 | Chemin de l'Usine               |
| 11 | Route du Plot de Banne          |
| 12 | Chemin de la Tuilerie           |
| 13 | Chemin de la Motte              |
| 14 | Route du Plot de Casteljou      |
| 15 | Chemin des Côtes                |
| 16 | Chemin de Granzon               |
| 17 | Chemin des Gras                 |
| 18 | Chemin des Granges              |
| 19 | Route de la Croisée de Jalès    |
| 20 | Chemin des Vernes               |
| 21 | Chemin des Drouyedes            |
| 22 | Chemin de Thegoul               |
| 23 | Chemin des Piboux               |
| 24 | Chemin du Plot de Berrias       |
| 25 | Chemin de Berre                 |
| 27 | Route de la Basse Croisée       |
| 28 | Route d'Aubenas                 |
| 29 | Chemin de Jalès                 |
| 30 | Chemin du Serre des Gardies     |
| 32 | Chemin du Camp de Jalès         |
| 33 | Chemin de Cheyrès               |
| 34 | Chemin du Mas des Astats        |
| 36 | Chemin des Rouveyrols           |
| 37 | Route de Coudon                 |
| 38 | Route de Maisonneuve            |
| 39 | Chemin de Chaulet               |
| 40 | Chemin de Trenchet              |
| 41 | Chemin de Meillas               |
| 42 | Chemin de Montchamp             |
| 43 | Route du Bois de Païolive       |
| 44 | Route du Château de Casteljou   |
| 45 | Chemin des Cayres               |
| 46 | Rue de la Forge                 |
| 47 | Rue de la Croix                 |
| 48 | Rue des Lavandières             |
| 49 | Chemin du Ron Redon             |
| 51 | Rue de la Tour                  |
| 52 | Rue du Couchant                 |
| 53 | Chemin de la Croix des Pelliers |
| 54 | Chemin des Tournaires           |
| 55 | La Calade                       |
| 56 | Chemin du Chassezac             |
| 57 | Place du 7 juillet 2007         |
| 58 | Rue des Ecoles                  |
| 59 | Rue des Muriers                 |
| 60 | Rue du Vallat Pontet            |
| 61 | Chemin des Borels               |
| 62 | Rue du Pouget                   |
| 63 | Chemin Terre du Moulin          |
| 64 | Chemin de la Charreyrasse       |
| 65 | Place de l'Eglise de Casteljou  |
| 66 | Chemin des Blaches              |
| 67 | Chemin de Toul                  |
| 68 | Rue du Serrou                   |
| 69 | Chemin de la Bergerie           |
| 71 | Chemin des Esparots             |

|    |                              |
|----|------------------------------|
| 72 | Rue du Chadiot               |
| 73 | Rue de Païolive              |
| 74 | Place de l'Eglise de Berrias |
| 75 | Rue de l'Eglise              |
| 77 | Rue de l'Arcade              |
| 78 | Rue du Four                  |
| 79 | Chemin de la Sompe           |
| 80 | Place Andrée Rouveyrol       |
| 81 | Place de l'Ormeau            |
| 82 | Rue de la Bourgade           |
| 83 | Place de la Mairie           |
| 84 | Rue de l'Androne             |
| 85 | Rue de la Poissonnerie       |
| 86 | Rue de la Passette           |
| 87 | Rue de la Fontaine de Berre  |
| 88 | Chemin de la Marnée          |
| 89 | Chemin des Vernèdes          |
| 90 | Chemin du Peyrol             |
| 91 | Chemin du Serret             |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

#### **9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

#### **Questions diverses :**

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

| Libellé | Montant HT | Pourcentage |
|---------|------------|-------------|
|---------|------------|-------------|

|                                             | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Travaux de peinture entreprises<br>TOGNETTY | 32 300.00 €        |                    | 100 %        |
| <b>Subventions :</b>                        |                    |                    |              |
| Diocèse                                     |                    | 10 000.00 €        | 31.00 %      |
| CDC du Pays des Vans en Cévennes            |                    | 4 000.00 €         | 12.40 %      |
| Réserve parlementaire                       |                    | 6 460.00 €         | 20.00 %      |
| Département                                 |                    | 3 333.00 €         | 10.30 %      |
| Fonds propres de la commune                 |                    | 8 507.00 €         | 26.30 %      |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 300.00 €</b> | <b>32 300.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-Verbal**  
**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 avril 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

**Procuration** : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
168758-041	Autres groupements	-100 000.00 €	100 000.00 €
27638-041	Autres créances immob autres EP	100 000.00 €	-100 000.00 €
Total de la décision modificative n°1/2018		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €
Total de la section d'investissement		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière

Cèze

Idem que le point 2

Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Code	NOM
1	Chemin de la Rouvière
2	Chemin Bas de la Rouvière
3	Chemin des Blanchadures
4	Route de la Lauze
5	Route de Payre Fabre
6	Route de la Marnée
7	Chemin des Blanchardes
8	Route d'Alès

9	Chemin de la Sarrazine
10	Chemin de l'Usine
11	Route du Plot de Banne
12	Chemin de la Tuilerie
13	Chemin de la Motte
14	Route du Plot de Casteljou
15	Chemin des Côtes
16	Chemin de Granzon
17	Chemin des Gras
18	Chemin des Granges
19	Route de la Croisée de Jalès
20	Chemin des Vernes
21	Chemin des Drouyedes
22	Chemin de Thegoul
23	Chemin des Piboux
24	Chemin du Plot de Berrias
25	Chemin de Berre
27	Route de la Basse Croisée
28	Route d'Aubenas
29	Chemin de Jalès
30	Chemin du Serre des Gardies
32	Chemin du Camp de Jalès
33	Chemin de Cheyrès
34	Chemin du Mas des Astats
36	Chemin des Rouveyrols
37	Route de Coudon
38	Route de Maisonneuve
39	Chemin de Chaulet
40	Chemin de Trenchet
41	Chemin de Meillas
42	Chemin de Montchamp
43	Route du Bois de Païolive
44	Route du Château de Casteljou
45	Chemin des Cayres
46	Rue de la Forge
47	Rue de la Croix
48	Rue des Lavandières
49	Chemin du Ron Redon
51	Rue de la Tour
52	Rue du Couchant
53	Chemin de la Croix des Pelliers
54	Chemin des Tournaires
55	La Calade
56	Chemin du Chassezac
57	Place du 7 juillet 2007
58	Rue des Ecoles
59	Rue des Muriers
60	Rue du Vallat Pontet
61	Chemin des Borels
62	Rue du Pouget
63	Chemin Terre du Moulin
64	Chemin de la Charreyrasse
65	Place de l'Eglise de Casteljou
66	Chemin des Blaches
67	Chemin de Toul
68	Rue du Serrou
69	Chemin de la Bergerie
71	Chemin des Esparots

72	Rue du Chadiot
73	Rue de Païolive
74	Place de l'Eglise de Berrias
75	Rue de l'Eglise
77	Rue de l'Arcade
78	Rue du Four
79	Chemin de la Sompe
80	Place Andrée Rouveyrol
81	Place de l'Ormeau
82	Rue de la Bourgade
83	Place de la Mairie
84	Rue de l'Androne
85	Rue de la Poissonnerie
86	Rue de la Passette
87	Rue de la Fontaine de Berre
88	Chemin de la Marnée
89	Chemin des Vernèdes
90	Chemin du Peyrol
91	Chemin du Serret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

Questions diverses :

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

Libellé	Montant HT	Pourcentage
---------	------------	-------------

	Dépenses	Recettes	
Travaux de peinture entreprises TOGNETTY	32 300.00 €		100 %
Subventions :			
Diocèse		10 000.00 €	31.00 %
CDC du Pays des Vans en Cévennes		4 000.00 €	12.40 %
Réserve parlementaire		6 460.00 €	20.00 %
Département		3 333.00 €	10.30 %
Fonds propres de la commune		8 507.00 €	26.30 %
TOTAL	32 300.00 €	32 300.00 €	100 %

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal
Séance du 25 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procuration : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018**

| SECTION D'INVESTISSEMENT                   |                                 |                |                |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Article                                    | Libellé                         | Recettes       | Dépenses       |
| 168758-041                                 | Autres groupements              | -100 000.00 €  | 100 000.00 €   |
| 27638-041                                  | Autres créances immob autres EP | 100 000.00 €   | -100 000.00 €  |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                 | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |
| Total de la section d'investissement       |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

**5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM**

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

**6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

**1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour**

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

**2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche**

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière**

**Cèze**

Idem que le point 2

**Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens**

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

**7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS**

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

**8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL**

| Code | NOM                       |
|------|---------------------------|
| 1    | Chemin de la Rouvière     |
| 2    | Chemin Bas de la Rouvière |
| 3    | Chemin des Blanchadures   |
| 4    | Route de la Lauze         |
| 5    | Route de Payre Fabre      |
| 6    | Route de la Marnée        |
| 7    | Chemin des Blanchardes    |
| 8    | Route d'Alès              |

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 9  | Chemin de la Sarrazine          |
| 10 | Chemin de l'Usine               |
| 11 | Route du Plot de Banne          |
| 12 | Chemin de la Tuilerie           |
| 13 | Chemin de la Motte              |
| 14 | Route du Plot de Casteljou      |
| 15 | Chemin des Côtes                |
| 16 | Chemin de Granzon               |
| 17 | Chemin des Gras                 |
| 18 | Chemin des Granges              |
| 19 | Route de la Croisée de Jalès    |
| 20 | Chemin des Vernes               |
| 21 | Chemin des Drouyedes            |
| 22 | Chemin de Thegoul               |
| 23 | Chemin des Piboux               |
| 24 | Chemin du Plot de Berrias       |
| 25 | Chemin de Berre                 |
| 27 | Route de la Basse Croisée       |
| 28 | Route d'Aubenas                 |
| 29 | Chemin de Jalès                 |
| 30 | Chemin du Serre des Gardies     |
| 32 | Chemin du Camp de Jalès         |
| 33 | Chemin de Cheyrès               |
| 34 | Chemin du Mas des Astats        |
| 36 | Chemin des Rouveyrols           |
| 37 | Route de Coudon                 |
| 38 | Route de Maisonneuve            |
| 39 | Chemin de Chaulet               |
| 40 | Chemin de Trenchet              |
| 41 | Chemin de Meillas               |
| 42 | Chemin de Montchamp             |
| 43 | Route du Bois de Païolive       |
| 44 | Route du Château de Casteljou   |
| 45 | Chemin des Cayres               |
| 46 | Rue de la Forge                 |
| 47 | Rue de la Croix                 |
| 48 | Rue des Lavandières             |
| 49 | Chemin du Ron Redon             |
| 51 | Rue de la Tour                  |
| 52 | Rue du Couchant                 |
| 53 | Chemin de la Croix des Pelliers |
| 54 | Chemin des Tournaires           |
| 55 | La Calade                       |
| 56 | Chemin du Chassezac             |
| 57 | Place du 7 juillet 2007         |
| 58 | Rue des Ecoles                  |
| 59 | Rue des Muriers                 |
| 60 | Rue du Vallat Pontet            |
| 61 | Chemin des Borels               |
| 62 | Rue du Pouget                   |
| 63 | Chemin Terre du Moulin          |
| 64 | Chemin de la Charreyrasse       |
| 65 | Place de l'Eglise de Casteljou  |
| 66 | Chemin des Blaches              |
| 67 | Chemin de Toul                  |
| 68 | Rue du Serrou                   |
| 69 | Chemin de la Bergerie           |
| 71 | Chemin des Esparots             |

|    |                              |
|----|------------------------------|
| 72 | Rue du Chadiot               |
| 73 | Rue de Païolive              |
| 74 | Place de l'Eglise de Berrias |
| 75 | Rue de l'Eglise              |
| 77 | Rue de l'Arcade              |
| 78 | Rue du Four                  |
| 79 | Chemin de la Sompe           |
| 80 | Place Andrée Rouveyrol       |
| 81 | Place de l'Ormeau            |
| 82 | Rue de la Bourgade           |
| 83 | Place de la Mairie           |
| 84 | Rue de l'Androne             |
| 85 | Rue de la Poissonnerie       |
| 86 | Rue de la Passette           |
| 87 | Rue de la Fontaine de Berre  |
| 88 | Chemin de la Marnée          |
| 89 | Chemin des Vernèdes          |
| 90 | Chemin du Peyrol             |
| 91 | Chemin du Serret             |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

#### **9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

#### **Questions diverses :**

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

| Libellé | Montant HT | Pourcentage |
|---------|------------|-------------|
|---------|------------|-------------|



|                                             | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Travaux de peinture entreprises<br>TOGNETTY | 32 300.00 €        |                    | 100 %        |
| <b>Subventions :</b>                        |                    |                    |              |
| Diocèse                                     |                    | 10 000.00 €        | 31.00 %      |
| CDC du Pays des Vans en Cévennes            |                    | 4 000.00 €         | 12.40 %      |
| Réserve parlementaire                       |                    | 6 460.00 €         | 20.00 %      |
| Département                                 |                    | 3 333.00 €         | 10.30 %      |
| Fonds propres de la commune                 |                    | 8 507.00 €         | 26.30 %      |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 300.00 €</b> | <b>32 300.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-Verbal**  
**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 avril 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

**Procuration** : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
168758-041	Autres groupements	-100 000.00 €	100 000.00 €
27638-041	Autres créances immob autres EP	100 000.00 €	-100 000.00 €
Total de la décision modificative n°1/2018		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €
Total de la section d'investissement		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière

Cèze
Idem que le point 2

Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu
Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€
- commune de Saint-André-de-Cruzières
Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €
- commune de Saint-Paul-le-Jeune
Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Code	NOM
1	Chemin de la Rouvière
2	Chemin Bas de la Rouvière
3	Chemin des Blanchadures
4	Route de la Lauze
5	Route de Payre Fabre
6	Route de la Marnée
7	Chemin des Blanchardes
8	Route d'Alès

9	Chemin de la Sarrazine
10	Chemin de l'Usine
11	Route du Plot de Banne
12	Chemin de la Tuilerie
13	Chemin de la Motte
14	Route du Plot de Casteljou
15	Chemin des Côtes
16	Chemin de Granzon
17	Chemin des Gras
18	Chemin des Granges
19	Route de la Croisée de Jalès
20	Chemin des Vernes
21	Chemin des Drouyedes
22	Chemin de Thegoul
23	Chemin des Piboux
24	Chemin du Plot de Berrias
25	Chemin de Berre
27	Route de la Basse Croisée
28	Route d'Aubenas
29	Chemin de Jalès
30	Chemin du Serre des Gardies
32	Chemin du Camp de Jalès
33	Chemin de Cheyrès
34	Chemin du Mas des Astats
36	Chemin des Rouveyrols
37	Route de Coudon
38	Route de Maisonneuve
39	Chemin de Chaulet
40	Chemin de Trenchet
41	Chemin de Meillas
42	Chemin de Montchamp
43	Route du Bois de Païolive
44	Route du Château de Casteljou
45	Chemin des Cayres
46	Rue de la Forge
47	Rue de la Croix
48	Rue des Lavandières
49	Chemin du Ron Redon
51	Rue de la Tour
52	Rue du Couchant
53	Chemin de la Croix des Pelliers
54	Chemin des Tournaires
55	La Calade
56	Chemin du Chassezac
57	Place du 7 juillet 2007
58	Rue des Ecoles
59	Rue des Muriers
60	Rue du Vallat Pontet
61	Chemin des Borels
62	Rue du Pouget
63	Chemin Terre du Moulin
64	Chemin de la Charreyrasse
65	Place de l'Eglise de Casteljou
66	Chemin des Blaches
67	Chemin de Toul
68	Rue du Serrou
69	Chemin de la Bergerie
71	Chemin des Esparots

72	Rue du Chadiot
73	Rue de Païolive
74	Place de l'Eglise de Berrias
75	Rue de l'Eglise
77	Rue de l'Arcade
78	Rue du Four
79	Chemin de la Sompe
80	Place Andrée Rouveyrol
81	Place de l'Ormeau
82	Rue de la Bourgade
83	Place de la Mairie
84	Rue de l'Androne
85	Rue de la Poissonnerie
86	Rue de la Passette
87	Rue de la Fontaine de Berre
88	Chemin de la Marnée
89	Chemin des Vernèdes
90	Chemin du Peyrol
91	Chemin du Serret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

Questions diverses :

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

Libellé	Montant HT	Pourcentage
---------	------------	-------------

	Dépenses	Recettes	
Travaux de peinture entreprises TOGNETTY	32 300.00 €		100 %
Subventions :			
Diocèse		10 000.00 €	31.00 %
CDC du Pays des Vans en Cévennes		4 000.00 €	12.40 %
Réserve parlementaire		6 460.00 €	20.00 %
Département		3 333.00 €	10.30 %
Fonds propres de la commune		8 507.00 €	26.30 %
TOTAL	32 300.00 €	32 300.00 €	100 %

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal
Séance du 25 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procuration : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018**

| SECTION D'INVESTISSEMENT                   |                                 |                |                |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Article                                    | Libellé                         | Recettes       | Dépenses       |
| 168758-041                                 | Autres groupements              | -100 000.00 €  | 100 000.00 €   |
| 27638-041                                  | Autres créances immob autres EP | 100 000.00 €   | -100 000.00 €  |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                 | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |
| Total de la section d'investissement       |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

**5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM**

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

**6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

**1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour**

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

**2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche**

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière**

**Cèze**  
Idem que le point 2

**Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens**

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu  
Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€
- commune de Saint-André-de-Cruzières  
Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €
- commune de Saint-Paul-le-Jeune  
Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

**7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS**

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

**8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL**

| Code | NOM                       |
|------|---------------------------|
| 1    | Chemin de la Rouvière     |
| 2    | Chemin Bas de la Rouvière |
| 3    | Chemin des Blanchadures   |
| 4    | Route de la Lauze         |
| 5    | Route de Payre Fabre      |
| 6    | Route de la Marnée        |
| 7    | Chemin des Blanchardes    |
| 8    | Route d'Alès              |

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 9  | Chemin de la Sarrazine          |
| 10 | Chemin de l'Usine               |
| 11 | Route du Plot de Banne          |
| 12 | Chemin de la Tuilerie           |
| 13 | Chemin de la Motte              |
| 14 | Route du Plot de Casteljou      |
| 15 | Chemin des Côtes                |
| 16 | Chemin de Granzon               |
| 17 | Chemin des Gras                 |
| 18 | Chemin des Granges              |
| 19 | Route de la Croisée de Jalès    |
| 20 | Chemin des Vernes               |
| 21 | Chemin des Drouyedes            |
| 22 | Chemin de Thegoul               |
| 23 | Chemin des Piboux               |
| 24 | Chemin du Plot de Berrias       |
| 25 | Chemin de Berre                 |
| 27 | Route de la Basse Croisée       |
| 28 | Route d'Aubenas                 |
| 29 | Chemin de Jalès                 |
| 30 | Chemin du Serre des Gardies     |
| 32 | Chemin du Camp de Jalès         |
| 33 | Chemin de Cheyrès               |
| 34 | Chemin du Mas des Astats        |
| 36 | Chemin des Rouveyrols           |
| 37 | Route de Coudon                 |
| 38 | Route de Maisonneuve            |
| 39 | Chemin de Chaulet               |
| 40 | Chemin de Trenchet              |
| 41 | Chemin de Meillas               |
| 42 | Chemin de Montchamp             |
| 43 | Route du Bois de Païolive       |
| 44 | Route du Château de Casteljou   |
| 45 | Chemin des Cayres               |
| 46 | Rue de la Forge                 |
| 47 | Rue de la Croix                 |
| 48 | Rue des Lavandières             |
| 49 | Chemin du Ron Redon             |
| 51 | Rue de la Tour                  |
| 52 | Rue du Couchant                 |
| 53 | Chemin de la Croix des Pelliers |
| 54 | Chemin des Tournaires           |
| 55 | La Calade                       |
| 56 | Chemin du Chassezac             |
| 57 | Place du 7 juillet 2007         |
| 58 | Rue des Ecoles                  |
| 59 | Rue des Muriers                 |
| 60 | Rue du Vallat Pontet            |
| 61 | Chemin des Borels               |
| 62 | Rue du Pouget                   |
| 63 | Chemin Terre du Moulin          |
| 64 | Chemin de la Charreyrasse       |
| 65 | Place de l'Eglise de Casteljou  |
| 66 | Chemin des Blaches              |
| 67 | Chemin de Toul                  |
| 68 | Rue du Serrou                   |
| 69 | Chemin de la Bergerie           |
| 71 | Chemin des Esparots             |

|    |                              |
|----|------------------------------|
| 72 | Rue du Chadiot               |
| 73 | Rue de Païolive              |
| 74 | Place de l'Eglise de Berrias |
| 75 | Rue de l'Eglise              |
| 77 | Rue de l'Arcade              |
| 78 | Rue du Four                  |
| 79 | Chemin de la Sompe           |
| 80 | Place Andrée Rouveyrol       |
| 81 | Place de l'Ormeau            |
| 82 | Rue de la Bourgade           |
| 83 | Place de la Mairie           |
| 84 | Rue de l'Androne             |
| 85 | Rue de la Poissonnerie       |
| 86 | Rue de la Passette           |
| 87 | Rue de la Fontaine de Berre  |
| 88 | Chemin de la Marnée          |
| 89 | Chemin des Vernèdes          |
| 90 | Chemin du Peyrol             |
| 91 | Chemin du Serret             |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

#### **9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

#### **Questions diverses :**

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

| Libellé | Montant HT | Pourcentage |
|---------|------------|-------------|
|---------|------------|-------------|

|                                             | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Travaux de peinture entreprises<br>TOGNETTY | 32 300.00 €        |                    | 100 %        |
| <b>Subventions :</b>                        |                    |                    |              |
| Diocèse                                     |                    | 10 000.00 €        | 31.00 %      |
| CDC du Pays des Vans en Cévennes            |                    | 4 000.00 €         | 12.40 %      |
| Réserve parlementaire                       |                    | 6 460.00 €         | 20.00 %      |
| Département                                 |                    | 3 333.00 €         | 10.30 %      |
| Fonds propres de la commune                 |                    | 8 507.00 €         | 26.30 %      |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 300.00 €</b> | <b>32 300.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-Verbal**  
**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 avril 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

**Procuration** : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
168758-041	Autres groupements	-100 000.00 €	100 000.00 €
27638-041	Autres créances immob autres EP	100 000.00 €	-100 000.00 €
Total de la décision modificative n°1/2018		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €
Total de la section d'investissement		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière

Cèze

Idem que le point 2

Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Code	NOM
1	Chemin de la Rouvière
2	Chemin Bas de la Rouvière
3	Chemin des Blanchadures
4	Route de la Lauze
5	Route de Payre Fabre
6	Route de la Marnée
7	Chemin des Blanchardes
8	Route d'Alès

9	Chemin de la Sarrazine
10	Chemin de l'Usine
11	Route du Plot de Banne
12	Chemin de la Tuilerie
13	Chemin de la Motte
14	Route du Plot de Casteljou
15	Chemin des Côtes
16	Chemin de Granzon
17	Chemin des Gras
18	Chemin des Granges
19	Route de la Croisée de Jalès
20	Chemin des Vernes
21	Chemin des Drouyedes
22	Chemin de Thegoul
23	Chemin des Piboux
24	Chemin du Plot de Berrias
25	Chemin de Berre
27	Route de la Basse Croisée
28	Route d'Aubenas
29	Chemin de Jalès
30	Chemin du Serre des Gardies
32	Chemin du Camp de Jalès
33	Chemin de Cheyrès
34	Chemin du Mas des Astats
36	Chemin des Rouveyrols
37	Route de Coudon
38	Route de Maisonneuve
39	Chemin de Chaulet
40	Chemin de Trenchet
41	Chemin de Meillas
42	Chemin de Montchamp
43	Route du Bois de Païolive
44	Route du Château de Casteljou
45	Chemin des Cayres
46	Rue de la Forge
47	Rue de la Croix
48	Rue des Lavandières
49	Chemin du Ron Redon
51	Rue de la Tour
52	Rue du Couchant
53	Chemin de la Croix des Pelliers
54	Chemin des Tournaires
55	La Calade
56	Chemin du Chassezac
57	Place du 7 juillet 2007
58	Rue des Ecoles
59	Rue des Muriers
60	Rue du Vallat Pontet
61	Chemin des Borels
62	Rue du Pouget
63	Chemin Terre du Moulin
64	Chemin de la Charreyrasse
65	Place de l'Eglise de Casteljou
66	Chemin des Blaches
67	Chemin de Toul
68	Rue du Serrou
69	Chemin de la Bergerie
71	Chemin des Esparots

72	Rue du Chadiot
73	Rue de Païolive
74	Place de l'Eglise de Berrias
75	Rue de l'Eglise
77	Rue de l'Arcade
78	Rue du Four
79	Chemin de la Sompe
80	Place Andrée Rouveyrol
81	Place de l'Ormeau
82	Rue de la Bourgade
83	Place de la Mairie
84	Rue de l'Androne
85	Rue de la Poissonnerie
86	Rue de la Passette
87	Rue de la Fontaine de Berre
88	Chemin de la Marnée
89	Chemin des Vernèdes
90	Chemin du Peyrol
91	Chemin du Serret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

Questions diverses :

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

Libellé	Montant HT	Pourcentage
---------	------------	-------------

	Dépenses	Recettes	
Travaux de peinture entreprises TOGNETTY	32 300.00 €		100 %
Subventions :			
Diocèse		10 000.00 €	31.00 %
CDC du Pays des Vans en Cévennes		4 000.00 €	12.40 %
Réserve parlementaire		6 460.00 €	20.00 %
Département		3 333.00 €	10.30 %
Fonds propres de la commune		8 507.00 €	26.30 %
TOTAL	32 300.00 €	32 300.00 €	100 %

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal
Séance du 25 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procuration : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018**

| SECTION D'INVESTISSEMENT                   |                                 |                |                |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Article                                    | Libellé                         | Recettes       | Dépenses       |
| 168758-041                                 | Autres groupements              | -100 000.00 €  | 100 000.00 €   |
| 27638-041                                  | Autres créances immob autres EP | 100 000.00 €   | -100 000.00 €  |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                 | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |
| Total de la section d'investissement       |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

**5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM**

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

**6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

**1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour**

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

**2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche**

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière**

Cèze

Idem que le point 2

**Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens**

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

**7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS**

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés).

**8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL**

| Code | NOM                       |
|------|---------------------------|
| 1    | Chemin de la Rouvière     |
| 2    | Chemin Bas de la Rouvière |
| 3    | Chemin des Blanchadures   |
| 4    | Route de la Lauze         |
| 5    | Route de Payre Fabre      |
| 6    | Route de la Marnée        |
| 7    | Chemin des Blanchardes    |
| 8    | Route d'Alès              |

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 9  | Chemin de la Sarrazine          |
| 10 | Chemin de l'Usine               |
| 11 | Route du Plot de Banne          |
| 12 | Chemin de la Tuilerie           |
| 13 | Chemin de la Motte              |
| 14 | Route du Plot de Casteljou      |
| 15 | Chemin des Côtes                |
| 16 | Chemin de Granzon               |
| 17 | Chemin des Gras                 |
| 18 | Chemin des Granges              |
| 19 | Route de la Croisée de Jalès    |
| 20 | Chemin des Vernes               |
| 21 | Chemin des Drouyedes            |
| 22 | Chemin de Thegoul               |
| 23 | Chemin des Piboux               |
| 24 | Chemin du Plot de Berrias       |
| 25 | Chemin de Berre                 |
| 27 | Route de la Basse Croisée       |
| 28 | Route d'Aubenas                 |
| 29 | Chemin de Jalès                 |
| 30 | Chemin du Serre des Gardies     |
| 32 | Chemin du Camp de Jalès         |
| 33 | Chemin de Cheyrès               |
| 34 | Chemin du Mas des Astats        |
| 36 | Chemin des Rouveyrols           |
| 37 | Route de Coudon                 |
| 38 | Route de Maisonneuve            |
| 39 | Chemin de Chaulet               |
| 40 | Chemin de Trenchet              |
| 41 | Chemin de Meillas               |
| 42 | Chemin de Montchamp             |
| 43 | Route du Bois de Païolive       |
| 44 | Route du Château de Casteljou   |
| 45 | Chemin des Cayres               |
| 46 | Rue de la Forge                 |
| 47 | Rue de la Croix                 |
| 48 | Rue des Lavandières             |
| 49 | Chemin du Ron Redon             |
| 51 | Rue de la Tour                  |
| 52 | Rue du Couchant                 |
| 53 | Chemin de la Croix des Pelliers |
| 54 | Chemin des Tournaires           |
| 55 | La Calade                       |
| 56 | Chemin du Chassezac             |
| 57 | Place du 7 juillet 2007         |
| 58 | Rue des Ecoles                  |
| 59 | Rue des Muriers                 |
| 60 | Rue du Vallat Pontet            |
| 61 | Chemin des Borels               |
| 62 | Rue du Pouget                   |
| 63 | Chemin Terre du Moulin          |
| 64 | Chemin de la Charreyrasse       |
| 65 | Place de l'Eglise de Casteljou  |
| 66 | Chemin des Blaches              |
| 67 | Chemin de Toul                  |
| 68 | Rue du Serrou                   |
| 69 | Chemin de la Bergerie           |
| 71 | Chemin des Esparots             |

|    |                              |
|----|------------------------------|
| 72 | Rue du Chadiot               |
| 73 | Rue de Païolive              |
| 74 | Place de l'Eglise de Berrias |
| 75 | Rue de l'Eglise              |
| 77 | Rue de l'Arcade              |
| 78 | Rue du Four                  |
| 79 | Chemin de la Sompe           |
| 80 | Place Andrée Rouveyrol       |
| 81 | Place de l'Ormeau            |
| 82 | Rue de la Bourgade           |
| 83 | Place de la Mairie           |
| 84 | Rue de l'Androne             |
| 85 | Rue de la Poissonnerie       |
| 86 | Rue de la Passette           |
| 87 | Rue de la Fontaine de Berre  |
| 88 | Chemin de la Marnée          |
| 89 | Chemin des Vernèdes          |
| 90 | Chemin du Peyrol             |
| 91 | Chemin du Serret             |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

#### **9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

#### **Questions diverses :**

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les seniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

| Libellé | Montant HT | Pourcentage |
|---------|------------|-------------|
|---------|------------|-------------|

|                                             | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Travaux de peinture entreprises<br>TOGNETTY | 32 300.00 €        |                    | 100 %        |
| <b>Subventions :</b>                        |                    |                    |              |
| Diocèse                                     |                    | 10 000.00 €        | 31.00 %      |
| CDC du Pays des Vans en Cévennes            |                    | 4 000.00 €         | 12.40 %      |
| Réserve parlementaire                       |                    | 6 460.00 €         | 20.00 %      |
| Département                                 |                    | 3 333.00 €         | 10.30 %      |
| Fonds propres de la commune                 |                    | 8 507.00 €         | 26.30 %      |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 300.00 €</b> | <b>32 300.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-Verbal**  
**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 avril 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

**Procuration** : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
168758-041	Autres groupements	-100 000.00 €	100 000.00 €
27638-041	Autres créances immob autres EP	100 000.00 €	-100 000.00 €
Total de la décision modificative n°1/2018		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €
Total de la section d'investissement		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière

Cèze

Idem que le point 2

Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés).

8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Code	NOM
1	Chemin de la Rouvière
2	Chemin Bas de la Rouvière
3	Chemin des Blanchadures
4	Route de la Lauze
5	Route de Payre Fabre
6	Route de la Marnée
7	Chemin des Blanchardes
8	Route d'Alès

9	Chemin de la Sarrazine
10	Chemin de l'Usine
11	Route du Plot de Banne
12	Chemin de la Tuilerie
13	Chemin de la Motte
14	Route du Plot de Casteljou
15	Chemin des Côtes
16	Chemin de Granzon
17	Chemin des Gras
18	Chemin des Granges
19	Route de la Croisée de Jalès
20	Chemin des Vernes
21	Chemin des Drouyedes
22	Chemin de Thegoul
23	Chemin des Piboux
24	Chemin du Plot de Berrias
25	Chemin de Berre
27	Route de la Basse Croisée
28	Route d'Aubenas
29	Chemin de Jalès
30	Chemin du Serre des Gardies
32	Chemin du Camp de Jalès
33	Chemin de Cheyrès
34	Chemin du Mas des Astats
36	Chemin des Rouveyrols
37	Route de Coudon
38	Route de Maisonneuve
39	Chemin de Chaulet
40	Chemin de Trenchet
41	Chemin de Meillas
42	Chemin de Montchamp
43	Route du Bois de Païolive
44	Route du Château de Casteljou
45	Chemin des Cayres
46	Rue de la Forge
47	Rue de la Croix
48	Rue des Lavandières
49	Chemin du Ron Redon
51	Rue de la Tour
52	Rue du Couchant
53	Chemin de la Croix des Pelliers
54	Chemin des Tournaires
55	La Calade
56	Chemin du Chassezac
57	Place du 7 juillet 2007
58	Rue des Ecoles
59	Rue des Muriers
60	Rue du Vallat Pontet
61	Chemin des Borels
62	Rue du Pouget
63	Chemin Terre du Moulin
64	Chemin de la Charreyrasse
65	Place de l'Eglise de Casteljou
66	Chemin des Blaches
67	Chemin de Toul
68	Rue du Serrou
69	Chemin de la Bergerie
71	Chemin des Esparots

72	Rue du Chadiot
73	Rue de Païolive
74	Place de l'Eglise de Berrias
75	Rue de l'Eglise
77	Rue de l'Arcade
78	Rue du Four
79	Chemin de la Sompe
80	Place Andrée Rouveyrol
81	Place de l'Ormeau
82	Rue de la Bourgade
83	Place de la Mairie
84	Rue de l'Androne
85	Rue de la Poissonnerie
86	Rue de la Passette
87	Rue de la Fontaine de Berre
88	Chemin de la Marnée
89	Chemin des Vernèdes
90	Chemin du Peyrol
91	Chemin du Serret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

Questions diverses :

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

Libellé	Montant HT	Pourcentage
---------	------------	-------------

	Dépenses	Recettes	
Travaux de peinture entreprises TOGNETTY	32 300.00 €		100 %
Subventions :			
Diocèse		10 000.00 €	31.00 %
CDC du Pays des Vans en Cévennes		4 000.00 €	12.40 %
Réserve parlementaire		6 460.00 €	20.00 %
Département		3 333.00 €	10.30 %
Fonds propres de la commune		8 507.00 €	26.30 %
TOTAL	32 300.00 €	32 300.00 €	100 %

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal
Séance du 25 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procuration : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018**

| SECTION D'INVESTISSEMENT                   |                                 |                |                |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Article                                    | Libellé                         | Recettes       | Dépenses       |
| 168758-041                                 | Autres groupements              | -100 000.00 €  | 100 000.00 €   |
| 27638-041                                  | Autres créances immob autres EP | 100 000.00 €   | -100 000.00 €  |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                 | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |
| Total de la section d'investissement       |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

**5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM**

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

**6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

**1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour**

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

**2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche**

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière**

**Cèze**

Idem que le point 2

**Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens**

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

**7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS**

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

**8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL**

| Code | NOM                       |
|------|---------------------------|
| 1    | Chemin de la Rouvière     |
| 2    | Chemin Bas de la Rouvière |
| 3    | Chemin des Blanchadures   |
| 4    | Route de la Lauze         |
| 5    | Route de Payre Fabre      |
| 6    | Route de la Marnée        |
| 7    | Chemin des Blanchardes    |
| 8    | Route d'Alès              |

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 9  | Chemin de la Sarrazine          |
| 10 | Chemin de l'Usine               |
| 11 | Route du Plot de Banne          |
| 12 | Chemin de la Tuilerie           |
| 13 | Chemin de la Motte              |
| 14 | Route du Plot de Casteljou      |
| 15 | Chemin des Côtes                |
| 16 | Chemin de Granzon               |
| 17 | Chemin des Gras                 |
| 18 | Chemin des Granges              |
| 19 | Route de la Croisée de Jalès    |
| 20 | Chemin des Vernes               |
| 21 | Chemin des Drouyedes            |
| 22 | Chemin de Thegoul               |
| 23 | Chemin des Piboux               |
| 24 | Chemin du Plot de Berrias       |
| 25 | Chemin de Berre                 |
| 27 | Route de la Basse Croisée       |
| 28 | Route d'Aubenas                 |
| 29 | Chemin de Jalès                 |
| 30 | Chemin du Serre des Gardies     |
| 32 | Chemin du Camp de Jalès         |
| 33 | Chemin de Cheyrès               |
| 34 | Chemin du Mas des Astats        |
| 36 | Chemin des Rouveyrols           |
| 37 | Route de Coudon                 |
| 38 | Route de Maisonneuve            |
| 39 | Chemin de Chaulet               |
| 40 | Chemin de Trenchet              |
| 41 | Chemin de Meillas               |
| 42 | Chemin de Montchamp             |
| 43 | Route du Bois de Païolive       |
| 44 | Route du Château de Casteljou   |
| 45 | Chemin des Cayres               |
| 46 | Rue de la Forge                 |
| 47 | Rue de la Croix                 |
| 48 | Rue des Lavandières             |
| 49 | Chemin du Ron Redon             |
| 51 | Rue de la Tour                  |
| 52 | Rue du Couchant                 |
| 53 | Chemin de la Croix des Pelliers |
| 54 | Chemin des Tournaires           |
| 55 | La Calade                       |
| 56 | Chemin du Chassezac             |
| 57 | Place du 7 juillet 2007         |
| 58 | Rue des Ecoles                  |
| 59 | Rue des Muriers                 |
| 60 | Rue du Vallat Pontet            |
| 61 | Chemin des Borels               |
| 62 | Rue du Pouget                   |
| 63 | Chemin Terre du Moulin          |
| 64 | Chemin de la Charreyrasse       |
| 65 | Place de l'Eglise de Casteljou  |
| 66 | Chemin des Blaches              |
| 67 | Chemin de Toul                  |
| 68 | Rue du Serrou                   |
| 69 | Chemin de la Bergerie           |
| 71 | Chemin des Esparots             |

|    |                              |
|----|------------------------------|
| 72 | Rue du Chadiot               |
| 73 | Rue de Païolive              |
| 74 | Place de l'Eglise de Berrias |
| 75 | Rue de l'Eglise              |
| 77 | Rue de l'Arcade              |
| 78 | Rue du Four                  |
| 79 | Chemin de la Sompe           |
| 80 | Place Andrée Rouveyrol       |
| 81 | Place de l'Ormeau            |
| 82 | Rue de la Bourgade           |
| 83 | Place de la Mairie           |
| 84 | Rue de l'Androne             |
| 85 | Rue de la Poissonnerie       |
| 86 | Rue de la Passette           |
| 87 | Rue de la Fontaine de Berre  |
| 88 | Chemin de la Marnée          |
| 89 | Chemin des Vernèdes          |
| 90 | Chemin du Peyrol             |
| 91 | Chemin du Serret             |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

#### **9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

#### **Questions diverses :**

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

| Libellé | Montant HT | Pourcentage |
|---------|------------|-------------|
|---------|------------|-------------|

|                                             | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Travaux de peinture entreprises<br>TOGNETTY | 32 300.00 €        |                    | 100 %        |
| <b>Subventions :</b>                        |                    |                    |              |
| Diocèse                                     |                    | 10 000.00 €        | 31.00 %      |
| CDC du Pays des Vans en Cévennes            |                    | 4 000.00 €         | 12.40 %      |
| Réserve parlementaire                       |                    | 6 460.00 €         | 20.00 %      |
| Département                                 |                    | 3 333.00 €         | 10.30 %      |
| Fonds propres de la commune                 |                    | 8 507.00 €         | 26.30 %      |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 300.00 €</b> | <b>32 300.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-Verbal**  
**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 avril 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

**Procuration** : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
168758-041	Autres groupements	-100 000.00 €	100 000.00 €
27638-041	Autres créances immob autres EP	100 000.00 €	-100 000.00 €
Total de la décision modificative n°1/2018		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €
Total de la section d'investissement		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière

Cèze

Idem que le point 2

Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Code	NOM
1	Chemin de la Rouvière
2	Chemin Bas de la Rouvière
3	Chemin des Blanchadures
4	Route de la Lauze
5	Route de Payre Fabre
6	Route de la Marnée
7	Chemin des Blanchardes
8	Route d'Alès

9	Chemin de la Sarrazine
10	Chemin de l'Usine
11	Route du Plot de Banne
12	Chemin de la Tuilerie
13	Chemin de la Motte
14	Route du Plot de Casteljou
15	Chemin des Côtes
16	Chemin de Granzon
17	Chemin des Gras
18	Chemin des Granges
19	Route de la Croisée de Jalès
20	Chemin des Vernes
21	Chemin des Drouyedes
22	Chemin de Thegoul
23	Chemin des Piboux
24	Chemin du Plot de Berrias
25	Chemin de Berre
27	Route de la Basse Croisée
28	Route d'Aubenas
29	Chemin de Jalès
30	Chemin du Serre des Gardies
32	Chemin du Camp de Jalès
33	Chemin de Cheyrès
34	Chemin du Mas des Astats
36	Chemin des Rouveyrols
37	Route de Coudon
38	Route de Maisonneuve
39	Chemin de Chaulet
40	Chemin de Trenchet
41	Chemin de Meillas
42	Chemin de Montchamp
43	Route du Bois de Païolive
44	Route du Château de Casteljou
45	Chemin des Cayres
46	Rue de la Forge
47	Rue de la Croix
48	Rue des Lavandières
49	Chemin du Ron Redon
51	Rue de la Tour
52	Rue du Couchant
53	Chemin de la Croix des Pelliers
54	Chemin des Tournaires
55	La Calade
56	Chemin du Chassezac
57	Place du 7 juillet 2007
58	Rue des Ecoles
59	Rue des Muriers
60	Rue du Vallat Pontet
61	Chemin des Borels
62	Rue du Pouget
63	Chemin Terre du Moulin
64	Chemin de la Charreyrasse
65	Place de l'Eglise de Casteljou
66	Chemin des Blaches
67	Chemin de Toul
68	Rue du Serrou
69	Chemin de la Bergerie
71	Chemin des Esparots

72	Rue du Chadiot
73	Rue de Païolive
74	Place de l'Eglise de Berrias
75	Rue de l'Eglise
77	Rue de l'Arcade
78	Rue du Four
79	Chemin de la Sompe
80	Place Andrée Rouveyrol
81	Place de l'Ormeau
82	Rue de la Bourgade
83	Place de la Mairie
84	Rue de l'Androne
85	Rue de la Poissonnerie
86	Rue de la Passette
87	Rue de la Fontaine de Berre
88	Chemin de la Marnée
89	Chemin des Vernèdes
90	Chemin du Peyrol
91	Chemin du Serret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

Questions diverses :

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

Libellé	Montant HT	Pourcentage
---------	------------	-------------

	Dépenses	Recettes	
Travaux de peinture entreprises TOGNETTY	32 300.00 €		100 %
Subventions :			
Diocèse		10 000.00 €	31.00 %
CDC du Pays des Vans en Cévennes		4 000.00 €	12.40 %
Réserve parlementaire		6 460.00 €	20.00 %
Département		3 333.00 €	10.30 %
Fonds propres de la commune		8 507.00 €	26.30 %
TOTAL	32 300.00 €	32 300.00 €	100 %

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal
Séance du 25 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procuration : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BORER a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018**

| SECTION D'INVESTISSEMENT                   |                                 |                |                |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Article                                    | Libellé                         | Recettes       | Dépenses       |
| 168758-041                                 | Autres groupements              | -100 000.00 €  | 100 000.00 €   |
| 27638-041                                  | Autres créances immob autres EP | 100 000.00 €   | -100 000.00 €  |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                 | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |
| Total de la section d'investissement       |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

**5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM**

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

**6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

**1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour**

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

**2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche**

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière**

**Cèze**

Idem que le point 2

**Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens**

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

**7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS**

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

**8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL**

| Code | NOM                       |
|------|---------------------------|
| 1    | Chemin de la Rouvière     |
| 2    | Chemin Bas de la Rouvière |
| 3    | Chemin des Blanchadures   |
| 4    | Route de la Lauze         |
| 5    | Route de Payre Fabre      |
| 6    | Route de la Marnée        |
| 7    | Chemin des Blanchardes    |
| 8    | Route d'Alès              |

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 9  | Chemin de la Sarrazine          |
| 10 | Chemin de l'Usine               |
| 11 | Route du Plot de Banne          |
| 12 | Chemin de la Tuilerie           |
| 13 | Chemin de la Motte              |
| 14 | Route du Plot de Casteljou      |
| 15 | Chemin des Côtes                |
| 16 | Chemin de Granzon               |
| 17 | Chemin des Gras                 |
| 18 | Chemin des Granges              |
| 19 | Route de la Croisée de Jalès    |
| 20 | Chemin des Vernes               |
| 21 | Chemin des Drouyedes            |
| 22 | Chemin de Thegoul               |
| 23 | Chemin des Piboux               |
| 24 | Chemin du Plot de Berrias       |
| 25 | Chemin de Berre                 |
| 27 | Route de la Basse Croisée       |
| 28 | Route d'Aubenas                 |
| 29 | Chemin de Jalès                 |
| 30 | Chemin du Serre des Gardies     |
| 32 | Chemin du Camp de Jalès         |
| 33 | Chemin de Cheyrès               |
| 34 | Chemin du Mas des Astats        |
| 36 | Chemin des Rouveyrols           |
| 37 | Route de Coudon                 |
| 38 | Route de Maisonneuve            |
| 39 | Chemin de Chaulet               |
| 40 | Chemin de Trenchet              |
| 41 | Chemin de Meillas               |
| 42 | Chemin de Montchamp             |
| 43 | Route du Bois de Païolive       |
| 44 | Route du Château de Casteljou   |
| 45 | Chemin des Cayres               |
| 46 | Rue de la Forge                 |
| 47 | Rue de la Croix                 |
| 48 | Rue des Lavandières             |
| 49 | Chemin du Ron Redon             |
| 51 | Rue de la Tour                  |
| 52 | Rue du Couchant                 |
| 53 | Chemin de la Croix des Pelliers |
| 54 | Chemin des Tournaires           |
| 55 | La Calade                       |
| 56 | Chemin du Chassezac             |
| 57 | Place du 7 juillet 2007         |
| 58 | Rue des Ecoles                  |
| 59 | Rue des Muriers                 |
| 60 | Rue du Vallat Pontet            |
| 61 | Chemin des Borels               |
| 62 | Rue du Pouget                   |
| 63 | Chemin Terre du Moulin          |
| 64 | Chemin de la Charreyrasse       |
| 65 | Place de l'Eglise de Casteljou  |
| 66 | Chemin des Blaches              |
| 67 | Chemin de Toul                  |
| 68 | Rue du Serrou                   |
| 69 | Chemin de la Bergerie           |
| 71 | Chemin des Esparots             |

|    |                              |
|----|------------------------------|
| 72 | Rue du Chadiot               |
| 73 | Rue de Païolive              |
| 74 | Place de l'Eglise de Berrias |
| 75 | Rue de l'Eglise              |
| 77 | Rue de l'Arcade              |
| 78 | Rue du Four                  |
| 79 | Chemin de la Sompe           |
| 80 | Place Andrée Rouveyrol       |
| 81 | Place de l'Ormeau            |
| 82 | Rue de la Bourgade           |
| 83 | Place de la Mairie           |
| 84 | Rue de l'Androne             |
| 85 | Rue de la Poissonnerie       |
| 86 | Rue de la Passette           |
| 87 | Rue de la Fontaine de Berre  |
| 88 | Chemin de la Marnée          |
| 89 | Chemin des Vernèdes          |
| 90 | Chemin du Peyrol             |
| 91 | Chemin du Serret             |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

#### **9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

#### **Questions diverses :**

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✂ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

| Libellé | Montant HT | Pourcentage |
|---------|------------|-------------|
|---------|------------|-------------|



|                                             | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Travaux de peinture entreprises<br>TOGNETTY | 32 300.00 €        |                    | 100 %        |
| <b>Subventions :</b>                        |                    |                    |              |
| Diocèse                                     |                    | 10 000.00 €        | 31.00 %      |
| CDC du Pays des Vans en Cévennes            |                    | 4 000.00 €         | 12.40 %      |
| Réserve parlementaire                       |                    | 6 460.00 €         | 20.00 %      |
| Département                                 |                    | 3 333.00 €         | 10.30 %      |
| Fonds propres de la commune                 |                    | 8 507.00 €         | 26.30 %      |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 300.00 €</b> | <b>32 300.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-Verbal**  
**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 avril 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

**Procuration** : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
168758-041	Autres groupements	-100 000.00 €	100 000.00 €
27638-041	Autres créances immob autres EP	100 000.00 €	-100 000.00 €
Total de la décision modificative n°1/2018		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €
Total de la section d'investissement		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière

Cèze
Idem que le point 2

Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu
Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€
- commune de Saint-André-de-Cruzières
Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €
- commune de Saint-Paul-le-Jeune
Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Code	NOM
1	Chemin de la Rouvière
2	Chemin Bas de la Rouvière
3	Chemin des Blanchadures
4	Route de la Lauze
5	Route de Payre Fabre
6	Route de la Marnée
7	Chemin des Blanchardes
8	Route d'Alès

9	Chemin de la Sarrazine
10	Chemin de l'Usine
11	Route du Plot de Banne
12	Chemin de la Tuilerie
13	Chemin de la Motte
14	Route du Plot de Casteljou
15	Chemin des Côtes
16	Chemin de Granzon
17	Chemin des Gras
18	Chemin des Granges
19	Route de la Croisée de Jalès
20	Chemin des Vernes
21	Chemin des Drouyedes
22	Chemin de Thegoul
23	Chemin des Piboux
24	Chemin du Plot de Berrias
25	Chemin de Berre
27	Route de la Basse Croisée
28	Route d'Aubenas
29	Chemin de Jalès
30	Chemin du Serre des Gardies
32	Chemin du Camp de Jalès
33	Chemin de Cheyrès
34	Chemin du Mas des Astats
36	Chemin des Rouveyrols
37	Route de Coudon
38	Route de Maisonneuve
39	Chemin de Chaulet
40	Chemin de Trenchet
41	Chemin de Meillas
42	Chemin de Montchamp
43	Route du Bois de Païolive
44	Route du Château de Casteljou
45	Chemin des Cayres
46	Rue de la Forge
47	Rue de la Croix
48	Rue des Lavandières
49	Chemin du Ron Redon
51	Rue de la Tour
52	Rue du Couchant
53	Chemin de la Croix des Pelliers
54	Chemin des Tournaires
55	La Calade
56	Chemin du Chassezac
57	Place du 7 juillet 2007
58	Rue des Ecoles
59	Rue des Muriers
60	Rue du Vallat Pontet
61	Chemin des Borels
62	Rue du Pouget
63	Chemin Terre du Moulin
64	Chemin de la Charreyrasse
65	Place de l'Eglise de Casteljou
66	Chemin des Blaches
67	Chemin de Toul
68	Rue du Serrou
69	Chemin de la Bergerie
71	Chemin des Esparots

72	Rue du Chadiot
73	Rue de Païolive
74	Place de l'Eglise de Berrias
75	Rue de l'Eglise
77	Rue de l'Arcade
78	Rue du Four
79	Chemin de la Sompe
80	Place Andrée Rouveyrol
81	Place de l'Ormeau
82	Rue de la Bourgade
83	Place de la Mairie
84	Rue de l'Androne
85	Rue de la Poissonnerie
86	Rue de la Passette
87	Rue de la Fontaine de Berre
88	Chemin de la Marnée
89	Chemin des Vernèdes
90	Chemin du Peyrol
91	Chemin du Serret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

Questions diverses :

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

Libellé	Montant HT	Pourcentage
---------	------------	-------------

	Dépenses	Recettes	
Travaux de peinture entreprises TOGNETTY	32 300.00 €		100 %
Subventions :			
Diocèse		10 000.00 €	31.00 %
CDC du Pays des Vans en Cévennes		4 000.00 €	12.40 %
Réserve parlementaire		6 460.00 €	20.00 %
Département		3 333.00 €	10.30 %
Fonds propres de la commune		8 507.00 €	26.30 %
TOTAL	32 300.00 €	32 300.00 €	100 %

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal
Séance du 25 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procuration : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018**

| SECTION D'INVESTISSEMENT                   |                                 |                |                |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Article                                    | Libellé                         | Recettes       | Dépenses       |
| 168758-041                                 | Autres groupements              | -100 000.00 €  | 100 000.00 €   |
| 27638-041                                  | Autres créances immob autres EP | 100 000.00 €   | -100 000.00 €  |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                 | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |
| Total de la section d'investissement       |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

**5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM**

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

**6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

**1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour**

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

**2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche**

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière**

**Cèze**

Idem que le point 2

**Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens**

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

**7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS**

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

**8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL**

| Code | NOM                       |
|------|---------------------------|
| 1    | Chemin de la Rouvière     |
| 2    | Chemin Bas de la Rouvière |
| 3    | Chemin des Blanchadures   |
| 4    | Route de la Lauze         |
| 5    | Route de Payre Fabre      |
| 6    | Route de la Marnée        |
| 7    | Chemin des Blanchardes    |
| 8    | Route d'Alès              |

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 9  | Chemin de la Sarrazine          |
| 10 | Chemin de l'Usine               |
| 11 | Route du Plot de Banne          |
| 12 | Chemin de la Tuilerie           |
| 13 | Chemin de la Motte              |
| 14 | Route du Plot de Casteljou      |
| 15 | Chemin des Côtes                |
| 16 | Chemin de Granzon               |
| 17 | Chemin des Gras                 |
| 18 | Chemin des Granges              |
| 19 | Route de la Croisée de Jalès    |
| 20 | Chemin des Vernes               |
| 21 | Chemin des Drouyedes            |
| 22 | Chemin de Thegoul               |
| 23 | Chemin des Piboux               |
| 24 | Chemin du Plot de Berrias       |
| 25 | Chemin de Berre                 |
| 27 | Route de la Basse Croisée       |
| 28 | Route d'Aubenas                 |
| 29 | Chemin de Jalès                 |
| 30 | Chemin du Serre des Gardies     |
| 32 | Chemin du Camp de Jalès         |
| 33 | Chemin de Cheyrès               |
| 34 | Chemin du Mas des Astats        |
| 36 | Chemin des Rouveyrols           |
| 37 | Route de Coudon                 |
| 38 | Route de Maisonneuve            |
| 39 | Chemin de Chaulet               |
| 40 | Chemin de Trenchet              |
| 41 | Chemin de Meillas               |
| 42 | Chemin de Montchamp             |
| 43 | Route du Bois de Païolive       |
| 44 | Route du Château de Casteljou   |
| 45 | Chemin des Cayres               |
| 46 | Rue de la Forge                 |
| 47 | Rue de la Croix                 |
| 48 | Rue des Lavandières             |
| 49 | Chemin du Ron Redon             |
| 51 | Rue de la Tour                  |
| 52 | Rue du Couchant                 |
| 53 | Chemin de la Croix des Pelliers |
| 54 | Chemin des Tournaires           |
| 55 | La Calade                       |
| 56 | Chemin du Chassezac             |
| 57 | Place du 7 juillet 2007         |
| 58 | Rue des Ecoles                  |
| 59 | Rue des Muriers                 |
| 60 | Rue du Vallat Pontet            |
| 61 | Chemin des Borels               |
| 62 | Rue du Pouget                   |
| 63 | Chemin Terre du Moulin          |
| 64 | Chemin de la Charreyrasse       |
| 65 | Place de l'Eglise de Casteljou  |
| 66 | Chemin des Blaches              |
| 67 | Chemin de Toul                  |
| 68 | Rue du Serrou                   |
| 69 | Chemin de la Bergerie           |
| 71 | Chemin des Esparots             |

|    |                              |
|----|------------------------------|
| 72 | Rue du Chadiot               |
| 73 | Rue de Païolive              |
| 74 | Place de l'Eglise de Berrias |
| 75 | Rue de l'Eglise              |
| 77 | Rue de l'Arcade              |
| 78 | Rue du Four                  |
| 79 | Chemin de la Sompe           |
| 80 | Place Andrée Rouveyrol       |
| 81 | Place de l'Ormeau            |
| 82 | Rue de la Bourgade           |
| 83 | Place de la Mairie           |
| 84 | Rue de l'Androne             |
| 85 | Rue de la Poissonnerie       |
| 86 | Rue de la Passette           |
| 87 | Rue de la Fontaine de Berre  |
| 88 | Chemin de la Marnée          |
| 89 | Chemin des Vernèdes          |
| 90 | Chemin du Peyrol             |
| 91 | Chemin du Serret             |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

#### **9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

#### **Questions diverses :**

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les séniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

| Libellé | Montant HT | Pourcentage |
|---------|------------|-------------|
|---------|------------|-------------|

|                                             | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Travaux de peinture entreprises<br>TOGNETTY | 32 300.00 €        |                    | 100 %        |
| <b>Subventions :</b>                        |                    |                    |              |
| Diocèse                                     |                    | 10 000.00 €        | 31.00 %      |
| CDC du Pays des Vans en Cévennes            |                    | 4 000.00 €         | 12.40 %      |
| Réserve parlementaire                       |                    | 6 460.00 €         | 20.00 %      |
| Département                                 |                    | 3 333.00 €         | 10.30 %      |
| Fonds propres de la commune                 |                    | 8 507.00 €         | 26.30 %      |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 300.00 €</b> | <b>32 300.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-Verbal**  
**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 avril 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

**Procuration** : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
168758-041	Autres groupements	-100 000.00 €	100 000.00 €
27638-041	Autres créances immob autres EP	100 000.00 €	-100 000.00 €
Total de la décision modificative n°1/2018		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €
Total de la section d'investissement		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière

Cèze

Idem que le point 2

Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Code	NOM
1	Chemin de la Rouvière
2	Chemin Bas de la Rouvière
3	Chemin des Blanchadures
4	Route de la Lauze
5	Route de Payre Fabre
6	Route de la Marnée
7	Chemin des Blanchardes
8	Route d'Alès

9	Chemin de la Sarrazine
10	Chemin de l'Usine
11	Route du Plot de Banne
12	Chemin de la Tuilerie
13	Chemin de la Motte
14	Route du Plot de Casteljou
15	Chemin des Côtes
16	Chemin de Granzon
17	Chemin des Gras
18	Chemin des Granges
19	Route de la Croisée de Jalès
20	Chemin des Vernes
21	Chemin des Drouyedes
22	Chemin de Thegoul
23	Chemin des Piboux
24	Chemin du Plot de Berrias
25	Chemin de Berre
27	Route de la Basse Croisée
28	Route d'Aubenas
29	Chemin de Jalès
30	Chemin du Serre des Gardies
32	Chemin du Camp de Jalès
33	Chemin de Cheyrès
34	Chemin du Mas des Astats
36	Chemin des Rouveyrols
37	Route de Coudon
38	Route de Maisonneuve
39	Chemin de Chaulet
40	Chemin de Trenchet
41	Chemin de Meillas
42	Chemin de Montchamp
43	Route du Bois de Païolive
44	Route du Château de Casteljou
45	Chemin des Cayres
46	Rue de la Forge
47	Rue de la Croix
48	Rue des Lavandières
49	Chemin du Ron Redon
51	Rue de la Tour
52	Rue du Couchant
53	Chemin de la Croix des Pelliers
54	Chemin des Tournaires
55	La Calade
56	Chemin du Chassezac
57	Place du 7 juillet 2007
58	Rue des Ecoles
59	Rue des Muriers
60	Rue du Vallat Pontet
61	Chemin des Borels
62	Rue du Pouget
63	Chemin Terre du Moulin
64	Chemin de la Charreyrasse
65	Place de l'Eglise de Casteljou
66	Chemin des Blaches
67	Chemin de Toul
68	Rue du Serrou
69	Chemin de la Bergerie
71	Chemin des Esparots

72	Rue du Chadiot
73	Rue de Païolive
74	Place de l'Eglise de Berrias
75	Rue de l'Eglise
77	Rue de l'Arcade
78	Rue du Four
79	Chemin de la Sompe
80	Place Andrée Rouveyrol
81	Place de l'Ormeau
82	Rue de la Bourgade
83	Place de la Mairie
84	Rue de l'Androne
85	Rue de la Poissonnerie
86	Rue de la Passette
87	Rue de la Fontaine de Berre
88	Chemin de la Marnée
89	Chemin des Vernèdes
90	Chemin du Peyrol
91	Chemin du Serret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

Questions diverses :

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les seniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

Libellé	Montant HT	Pourcentage
---------	------------	-------------

	Dépenses	Recettes	
Travaux de peinture entreprises TOGNETTY	32 300.00 €		100 %
Subventions :			
Diocèse		10 000.00 €	31.00 %
CDC du Pays des Vans en Cévennes		4 000.00 €	12.40 %
Réserve parlementaire		6 460.00 €	20.00 %
Département		3 333.00 €	10.30 %
Fonds propres de la commune		8 507.00 €	26.30 %
TOTAL	32 300.00 €	32 300.00 €	100 %

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal
Séance du 25 avril 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 18 avril 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procuration : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018**

| SECTION D'INVESTISSEMENT                   |                                 |                |                |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| Article                                    | Libellé                         | Recettes       | Dépenses       |
| 168758-041                                 | Autres groupements              | -100 000.00 €  | 100 000.00 €   |
| 27638-041                                  | Autres créances immob autres EP | 100 000.00 €   | -100 000.00 €  |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                 | 0.00 €         | 0.00 €         |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |
| Total de la section d'investissement       |                                 | 3 189 203.96 € | 3 189 203.96 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

**4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

**5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM**

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

**6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

**1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour**

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

**2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche**

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière**

**Cèze**

Idem que le point 2

**Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens**

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

**7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS**

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

**8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL**

| Code | NOM                       |
|------|---------------------------|
| 1    | Chemin de la Rouvière     |
| 2    | Chemin Bas de la Rouvière |
| 3    | Chemin des Blanchadures   |
| 4    | Route de la Lauze         |
| 5    | Route de Payre Fabre      |
| 6    | Route de la Marnée        |
| 7    | Chemin des Blanchardes    |
| 8    | Route d'Alès              |

|    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 9  | Chemin de la Sarrazine          |
| 10 | Chemin de l'Usine               |
| 11 | Route du Plot de Banne          |
| 12 | Chemin de la Tuilerie           |
| 13 | Chemin de la Motte              |
| 14 | Route du Plot de Casteljou      |
| 15 | Chemin des Côtes                |
| 16 | Chemin de Granzon               |
| 17 | Chemin des Gras                 |
| 18 | Chemin des Granges              |
| 19 | Route de la Croisée de Jalès    |
| 20 | Chemin des Vernes               |
| 21 | Chemin des Drouyedes            |
| 22 | Chemin de Thegoul               |
| 23 | Chemin des Piboux               |
| 24 | Chemin du Plot de Berrias       |
| 25 | Chemin de Berre                 |
| 27 | Route de la Basse Croisée       |
| 28 | Route d'Aubenas                 |
| 29 | Chemin de Jalès                 |
| 30 | Chemin du Serre des Gardies     |
| 32 | Chemin du Camp de Jalès         |
| 33 | Chemin de Cheyrès               |
| 34 | Chemin du Mas des Astats        |
| 36 | Chemin des Rouveyrols           |
| 37 | Route de Coudon                 |
| 38 | Route de Maisonneuve            |
| 39 | Chemin de Chaulet               |
| 40 | Chemin de Trenchet              |
| 41 | Chemin de Meillas               |
| 42 | Chemin de Montchamp             |
| 43 | Route du Bois de Païolive       |
| 44 | Route du Château de Casteljou   |
| 45 | Chemin des Cayres               |
| 46 | Rue de la Forge                 |
| 47 | Rue de la Croix                 |
| 48 | Rue des Lavandières             |
| 49 | Chemin du Ron Redon             |
| 51 | Rue de la Tour                  |
| 52 | Rue du Couchant                 |
| 53 | Chemin de la Croix des Pelliers |
| 54 | Chemin des Tournaires           |
| 55 | La Calade                       |
| 56 | Chemin du Chassezac             |
| 57 | Place du 7 juillet 2007         |
| 58 | Rue des Ecoles                  |
| 59 | Rue des Muriers                 |
| 60 | Rue du Vallat Pontet            |
| 61 | Chemin des Borels               |
| 62 | Rue du Pouget                   |
| 63 | Chemin Terre du Moulin          |
| 64 | Chemin de la Charreyrasse       |
| 65 | Place de l'Eglise de Casteljou  |
| 66 | Chemin des Blaches              |
| 67 | Chemin de Toul                  |
| 68 | Rue du Serrou                   |
| 69 | Chemin de la Bergerie           |
| 71 | Chemin des Esparots             |

|    |                              |
|----|------------------------------|
| 72 | Rue du Chadiot               |
| 73 | Rue de Païolive              |
| 74 | Place de l'Eglise de Berrias |
| 75 | Rue de l'Eglise              |
| 77 | Rue de l'Arcade              |
| 78 | Rue du Four                  |
| 79 | Chemin de la Sompe           |
| 80 | Place Andrée Rouveyrol       |
| 81 | Place de l'Ormeau            |
| 82 | Rue de la Bourgade           |
| 83 | Place de la Mairie           |
| 84 | Rue de l'Androne             |
| 85 | Rue de la Poissonnerie       |
| 86 | Rue de la Passette           |
| 87 | Rue de la Fontaine de Berre  |
| 88 | Chemin de la Marnée          |
| 89 | Chemin des Vernèdes          |
| 90 | Chemin du Peyrol             |
| 91 | Chemin du Serret             |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

#### **9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

#### **Questions diverses :**

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les seniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

| Libellé | Montant HT | Pourcentage |
|---------|------------|-------------|
|---------|------------|-------------|

|                                             | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Travaux de peinture entreprises<br>TOGNETTY | 32 300.00 €        |                    | 100 %        |
| <b>Subventions :</b>                        |                    |                    |              |
| Diocèse                                     |                    | 10 000.00 €        | 31.00 %      |
| CDC du Pays des Vans en Cévennes            |                    | 4 000.00 €         | 12.40 %      |
| Réserve parlementaire                       |                    | 6 460.00 €         | 20.00 %      |
| Département                                 |                    | 3 333.00 €         | 10.30 %      |
| Fonds propres de la commune                 |                    | 8 507.00 €         | 26.30 %      |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 300.00 €</b> | <b>32 300.00 €</b> | <b>100 %</b> |

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-Verbal**  
**Séance du 25 avril 2018**

Nombre de conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 avril 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Sébastien CAUQUIL - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

**Procuration** : M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

M. Serge BOREL a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

Le Procès-verbal du 28 mars 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité après modification du premier point des questions diverses à la demande de Madame Françoise MICHAUX. Il faut lire :

↳ Madame Françoise MICHAUX propose d'organiser un nettoyage collectif dans le Graveyron au-dessus du camping La Source.

Madame Claudine FOURNIER désire que soit organisée une réunion préparatoire au budget avant son vote et ce afin d'alléger les séances. Monsieur le Maire en prend note et lui assure que cela sera fait pour le budget 2019.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour « Décision Modificative n°1-2018 » accepté à l'unanimité

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2018

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
168758-041	Autres groupements	-100 000.00 €	100 000.00 €
27638-041	Autres créances immob autres EP	100 000.00 €	-100 000.00 €
Total de la décision modificative n°1/2018		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €
Total de la section d'investissement		3 189 203.96 €	3 189 203.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SOLREMI (MIGRANTS)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mars 2018 de l'Association SOLREMI sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'association SOLREMI de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION : ADAPEI 07 (PERSONNES HANDICAPÉES)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 29 mars 2018 de l'ADAPEI Ardèche sollicitant une subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 1 abstention et 13 Contre, de ne pas accorder de subvention au titre de l'année 2018.

Pour précision, les membres du Conseil Municipal, comme c'est le cas pour toutes les associations, ne peuvent tenir compte des demandes de subventions que lorsqu'elles sont formulées avant le vote du budget de l'année en

cours soit avant le 15 mars. Ils recommandent à l'ADAPEI Ardèche de renouveler leur demande dans les délais impartis pour le budget 2019 en l'accompagnant d'un bilan financier de l'année précédente.

4- INFOROUTES – ADHÉSIONS DE TROIS COMMUNES + SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion au Syndicat Mixte des INFOROUTES des communes de Lavilledieu, Margès, Erôme, Cornas et du Syndicat des 3 rivières.

5- PNC – PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CULTURES OGM

Après en avoir délibéré, à 2 Abstentions et 12 Pour :

Le Conseil Municipal initie la démarche de consultation des exploitants agricoles des parcelles de son territoire communal pour pouvoir faire partie du territoire exempt de culture en plein champ ou sur terrasses, à des fins commerciales ou expérimentales, de plantes génétiquement modifiées du Parc National des Cévennes.

6 – RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC) DU 5 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui s'est réunie le 5 avril 2018 sur l'évaluation des charges transférées pour l'année 2018.

Le présent rapport comprend les deux points suivants :

1- Attributions de compensation 2018 au titre de la taxe de séjour

Cet ajustement fait apparaître un prélèvement sur les communes au titre de la taxe de séjour pour 2018, à hauteur de 5 000 €. Ce prélèvement fait suite aux orientations prises en 2017 et qui portaient sur le principe de revoir les attributions de compensation au titre de la taxe de séjour à hauteur de 15 000 € pour la Communauté de Communes, échelonnées sur 3 ans (2017 à 2019).

2- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de l'Ardèche

Cette compensation concerne la compétence obligatoire GEMAPI transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018.

3- Attributions de compensation au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI – bassin versant de la rivière

Cèze

Idem que le point 2

Attributions de compensation au titre de la valorisation des dolmens

Ce projet est porté par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et a été acté par convention de partenariat. Au démarrage, soit depuis 2013, ce projet concernait la commune de Beaulieu et, en 2018, deux communes s'associent au projet pour la création de nouveaux sentiers de randonnées dolméniques qui seront sur les communes de Saint-André-de-Cruzières et de Saint-Paul-le-Jeune.

La proposition de financement du projet « Dolmens » qui est faite aux membres de la commission consiste à prélever 1.80€/habitant sur l'attribution de compensation :

- commune de Beaulieu

Soit 1.80 € X 492 habitants = 891 €, d'où une régularisation en excédent /2017 de 1049€

- commune de Saint-André-de-Cruzières

Soit 1.80 € X 483 habitants = 875 €

- commune de Saint-Paul-le-Jeune

Soit 1.80 € X 1 005 habitants = 1 820 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 Abstentions, 1 Pour et 7 Contre, N'APPROUVE PAS le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées le 5 avril 2018. Le Conseil Municipal en votant Contre veut affirmer son mécontentement sur le montant ponctionné. La commune étant la principale contributrice (soit + 3 035 € par an)

7- CIMETIÈRE DE BERRIAS – DEVIS MODIFICATION ENTRÉE ET ACCÈS

Après s'être fait présenter les différents devis concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité :

↳ Le devis de la SARL DUCROS & Fils domiciliée 19, route des Plots, CHANDOLAS (07230) concernant les travaux de maçonnerie modifiant l'entrée du cimetière de Berrias d'un montant HT de 7 190.00 € soit 8 628.00 € TTC (élargissement du passage et rampes d'accès handicapés),

8- ADRESSAGE – VALIDATION PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Code	NOM
1	Chemin de la Rouvière
2	Chemin Bas de la Rouvière
3	Chemin des Blanchadures
4	Route de la Lauze
5	Route de Payre Fabre
6	Route de la Marnée
7	Chemin des Blanchardes
8	Route d'Alès

9	Chemin de la Sarrazine
10	Chemin de l'Usine
11	Route du Plot de Banne
12	Chemin de la Tuilerie
13	Chemin de la Motte
14	Route du Plot de Casteljou
15	Chemin des Côtes
16	Chemin de Granzon
17	Chemin des Gras
18	Chemin des Granges
19	Route de la Croisée de Jalès
20	Chemin des Vernes
21	Chemin des Drouyedes
22	Chemin de Thegoul
23	Chemin des Piboux
24	Chemin du Plot de Berrias
25	Chemin de Berre
27	Route de la Basse Croisée
28	Route d'Aubenas
29	Chemin de Jalès
30	Chemin du Serre des Gardies
32	Chemin du Camp de Jalès
33	Chemin de Cheyrès
34	Chemin du Mas des Astats
36	Chemin des Rouveyrols
37	Route de Coudon
38	Route de Maisonneuve
39	Chemin de Chaulet
40	Chemin de Trenchet
41	Chemin de Meillas
42	Chemin de Montchamp
43	Route du Bois de Païolive
44	Route du Château de Casteljou
45	Chemin des Cayres
46	Rue de la Forge
47	Rue de la Croix
48	Rue des Lavandières
49	Chemin du Ron Redon
51	Rue de la Tour
52	Rue du Couchant
53	Chemin de la Croix des Pelliers
54	Chemin des Tournaires
55	La Calade
56	Chemin du Chassezac
57	Place du 7 juillet 2007
58	Rue des Ecoles
59	Rue des Muriers
60	Rue du Vallat Pontet
61	Chemin des Borels
62	Rue du Pouget
63	Chemin Terre du Moulin
64	Chemin de la Charreyrasse
65	Place de l'Eglise de Casteljou
66	Chemin des Blaches
67	Chemin de Toul
68	Rue du Serrou
69	Chemin de la Bergerie
71	Chemin des Esparots

72	Rue du Chadiot
73	Rue de Païolive
74	Place de l'Eglise de Berrias
75	Rue de l'Eglise
77	Rue de l'Arcade
78	Rue du Four
79	Chemin de la Sompe
80	Place Andrée Rouveyrol
81	Place de l'Ormeau
82	Rue de la Bourgade
83	Place de la Mairie
84	Rue de l'Androne
85	Rue de la Poissonnerie
86	Rue de la Passette
87	Rue de la Fontaine de Berre
88	Chemin de la Marnée
89	Chemin des Vernèdes
90	Chemin du Peyrol
91	Chemin du Serret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDENT les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTENT les dénominations citées ci-dessus.

9- PARTICIPATION CITOYENNE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCIDE de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

10- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL afin d'exposer le compte-rendu de la réunion de la commission de sécurité qui s'est déroulée le 15 mars 2018.

Les membres du Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 Pour, donnent leur accord de principe sur les décisions suivantes :

- 1- Installer un feu alternatif dans le bourg de Berrias sur les périodes estivales et les grands week-ends, clignotant la nuit,
- 2- Consulter les services du Département pour un rétrécissement de la chaussée par des balises de signalisation souples sur le linéaire entre l'usine PAYEN et la Chapelette et prévoir de repeindre les dents de requin à l'entrée du village par la Croisée (RD 202),
- 3- Installer un miroir à La Rouvière et mettre des panneaux indiquant un rétrécissement de la chaussée,
- 4- Déplacer les panneaux communaux au cabanon CADE,
- 5- Matérialiser et régler le stationnement à Mazet, côté Belambra et marquage Croix des Pelliers,
- 6- Revoir la signalétique devant le jardin de Monsieur ROETYNCK (Berrias à gauche, Café des Arts à droite),
- 7- Installer à Jalès un panneau Commanderie,
- 8- Fauchage : faire le linéaire entre Berrias et Casteljou en première urgence,

Questions diverses :

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que se tiendra un atelier de révision du Code de la Route et des pratiques de conduite le 17 mai 2018 de 14 heures à 17 heures à la salle Chagnac. Ce temps convivial, à l'initiative de la prévention routière et du département de l'Ardèche, est gratuit et ouvert à tous les seniors sur inscription.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'est tenu à Privas le 12 avril 2018 la commission CDPENAF afin d'exposer le contenu du PLU arrêté le 25 janvier 2018. Suite à cette réunion à laquelle il était présent, un avis non décisif sera donné, normalement au début du mois de mai 2018.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a investi dans 400 tonnes de matériaux afin de les étaler sur les chemins communaux, ceci pour réparer les dégâts causés par les intempéries de 2015.

✎ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pratiquement terminés.

Coût de l'opération :

Libellé	Montant HT	Pourcentage
---------	------------	-------------

	Dépenses	Recettes	
Travaux de peinture entreprises TOGNETTY	32 300.00 €		100 %
Subventions :			
Diocèse		10 000.00 €	31.00 %
CDC du Pays des Vans en Cévennes		4 000.00 €	12.40 %
Réserve parlementaire		6 460.00 €	20.00 %
Département		3 333.00 €	10.30 %
Fonds propres de la commune		8 507.00 €	26.30 %
TOTAL	32 300.00 €	32 300.00 €	100 %

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir intervenir sur le toit de la sacristie où des fuites ont été constatées.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission agricole se réunira très prochainement afin de faire un bilan sur les fossés et les chemins.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accident de travail d'un de nos employés aux services techniques, un remplaçant a été engagé afin d'assurer la continuité du service.

↳ Madame Claudine FOURNIER demande si cette année le marché nocturne sera reconduit. Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le marché nocturne en saison estivale est organisé par l'association « Castel'joie » dont le président est Monsieur BOUDEAU. La commune ne fournit que l'électricité.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les cérémonies du 8 mai 2018 se dérouleront à 10h30 à Casteljau et à 11h à Berrias.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.